



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



DEUX MISSIONS POUR UNE ÉCOLE

Membre de la Commission culture et éducation du Sénat, je participe depuis janvier à deux missions d'information :

L'une sur le métier d'enseignant, relative aux questions de recrutement, de formation et aux conditions d'exercice de cette profession.

L'autre sur la déréglementation de la carte scolaire, initiée en 2007, afin d'en évaluer les conséquences sur la mixité sociale et la répartition des moyens entre les établissements. L'assouplissement de la carte scolaire a-t-il favorisé l'égalité des chances, la diversité sociale ou encore le choix des familles ?

Bilan et diagnostic ont été posés.

Cette session d'auditions des acteurs du système éducatif de notre pays a soulevé de nombreuses questions et permis de tracer des pistes qui devront trouver leur traduction dans le travail législatif au Sénat et à l'Assemblée Nationale, avec la nouvelle majorité gouvernementale.

Ces travaux sont en cohérence avec la campagne de concertation lancée par le Ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, notamment sur les rythmes scolaires. (voir p.4)

Les deux missions viennent de rendre leurs rapports disponibles en ligne :

<http://blogs.senat.fr/carte-scolaire/>

<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html> ●

EDITORIAL, LA VAGUE ROSE

La longue intersession parlementaire durant la période électorale ne fut pas pour moi une phase d'inaction. Elle m'a permis de sillonner la Haute-Garonne, de partir à la rencontre des maires, des élus du département et de soutenir les candidats de la gauche aux élections législatives. Être à l'écoute des élus, c'est bien ma conception du mandat de sénateur.

À l'issue de quatre dimanches d'élections, les Français ont exprimé leur volonté de changement et, je m'en réjouis, notre département ne fait pas exception. En Haute-Garonne, la gauche réalise d'excellents scores, remportant 9 des 10 circonscriptions en jeu. Le nouveau Président de la République dispose désormais de la majorité au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Je tiens à saluer la présence de deux ministres femmes PRG dans le nouveau Gouvernement Sylvia Pinel, dont j'ai déjà rencontré une collaboratrice, et Anne Marie Escoffier.

Le Parlement est au travail pour examiner, durant l'été, les premiers textes de loi de la nouvelle majorité et donner corps aux engagements pris durant les campagnes électorales.

Dès juillet, nous débattons du projet de loi contre le harcèlement sexuel. Plusieurs autres textes suivront, notamment les premières mesures de réforme fiscale pour rendre l'impôt plus juste et efficace, la suppression de la hausse de la TVA dite « sociale » et le collectif budgétaire.

D'une manière générale, le rôle du Parlement doit évoluer. Lui qui, ces cinq dernières années, a été écrasé par l'agitation et la caporalisation retrouvera son rôle d'impulsion et d'amélioration des textes, grâce à une majorité présidentielle qui n'est pas monolithique. Je salue ici la création d'un groupe autonome, à majorité radicale de gauche à l'Assemblée nationale. Il sera,

pour le Palais-Bourbon, ce qu'est le groupe RDSE pour le Sénat, c'est-à-dire, le rassemblement de parlementaires libres et animés par les valeurs républicaines d'humanisme, de justice et de laïcité.

Le redressement de notre pays sera long, il importe donc de s'y atteler avec humilité, en ayant conscience du poids de cette responsabilité.

Bonne lecture !
Françoise Laborde

LE CHIFFRE : 58.78%

C'est le score obtenu par François HOLLANDE en Haute-Garonne.

Ce basculement historique redonne espoir en une France plus juste, plus généreuse, plus solidaire. Il annonce une République où l'égalité entre les citoyens et les territoires est la règle, où les valeurs humanistes sont au cœur du projet de société, où l'économie est au service de l'humain et non le contraire.

Les états généraux de la démocratie locale

NOUVELLE ÉTAPE DE LA DÉCENTRALISATION

Le Sénat a engagé un large travail de consultation des élus locaux, à l'initiative de son président Jean-Pierre Bel.

Un comité de pilotage composé de sénateurs de diverses sensibilités politiques et de représentants des associations d'élus a élaboré un questionnaire à destination des 550 000 élus locaux afin de mieux connaître leurs attentes et leurs propositions sur le mandat local, la démocratie territoriale, les missions des collectivités territoriales, leurs ressources financières et humaines, leurs relations avec l'État, ainsi que sur les spécificités concernant les élus d'Outre-mer et de Nouvelle Calédonie.

Par ailleurs, 37 contributions ou « cahiers d'acteurs » ont été rassemblés, en mars dernier. Rédigés par des organismes tels que les chambres consulaires, les associations d'élus ou encore les organisations syndicales, ils sont consultables sur la plateforme Internet du Sénat :

http://www.senat.fr/democratie-territoriale/cahiers_dacteurs.html

Les Enjeux

Les engagements de la nouvelle majorité :

- > La suppression du conseiller territorial,
- > Le respect de la parité,
- > Le non cumul des mandats.

Les choix à définir :

- > Les modes de scrutin,
- > L'introduction d'une dose de proportionnelle,
- > Les dates des élections locales,
- > La fiscalité locale,
- > Les compétences région/département.



▲ Assemblée Générale du Pays Tolosan à Cadours le 2 juin. Le président MALVY invité par Didier CUJIVES, Président du Pays, pour répondre aux interrogations des élus sur l'avenir des Pays dans la réforme des collectivités.

Vous pouvez consulter sur mon site la note technique du groupe RDSE qui expose les enjeux de cette réforme :

**www.francoiselaborde.fr
rubrique boîte à outils collectivités**

LE TOUR DE FRANCE DES ÉLUS

- *Décembre 2011 - mars 2012* : le questionnaire donne la parole aux élus
- *Automne 2012* : Le Sénat organise des débats et des rencontres régionales
- *Fin 2012* : Synthèse du projet et présentation des conclusions pour l'avenir des territoires, au Sénat, à Paris.
- *Début 2013* > Dépôt d'un projet de loi « Responsabilité et confiance dans les territoires ».

UNE MINISTRE RADICALE DE GAUCHE A LA DÉCENTRALISATION



Je tiens à saluer la nomination de ma collègue Sénatrice RDSE de l'Aveyron, Anne Marie Escoffier, en tant que ministre déléguée en charge de la décentralisation au sein du Gouvernement Ayrault. Au Sénat, elle était Vice-Présidente de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Cette spécialiste des collectivités locales saura mener à bien la réforme territoriale dont notre pays a besoin. Une ressource précieuse pour notre groupe parlementaire !

HARCELEMENT SEXUEL un vide juridique coupable !

Le Sénat réagit

L'abrogation par le Conseil constitutionnel, le 4 mai dernier, du dispositif législatif réprimant le harcèlement sexuel a entraîné l'annulation des procédures en cours **au détriment des personnes concernées, les victimes**. Deux commissions du Sénat, les Lois et les Affaires sociales, ainsi que la délégation aux Droits des femmes ont pris la décision immédiate de constituer un groupe de travail auquel j'appartiens, pour pallier le vide juridique, moralement inacceptable, qui découle de cette décision.

Une cinquantaine de personnes ont été entendues pour préparer l'examen du projet de loi annoncé par le gouvernement : associations de victimes de harcèlement sexuel et de lutte contre les violences faites aux femmes, syndicats du secteur privé et de la fonction publique, représentants de magistrats, de la profession d'avocat et des administrations concernées, défenseur des droits et procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Les points d'accord se sont dégagés sur la nécessité :

- **De réprimer toutes les formes de harcèlement sexuel** y compris celles commises dans des circonstances particulières, à l'occasion d'un entretien

d'embauche ou de l'attribution d'un logement, par exemple ;

- **De définir l'infraction dans des termes suffisamment précis pour sécuriser les procédures ;**

- **D'alourdir les peines en cas de circonstances aggravantes**, en particulier lorsque l'auteur des faits dispose d'une autorité hiérarchique sur la victime.

Ce texte essentiel doit mettre un terme à une situation déplorable et faire en sorte qu'elle ne puisse pas se reproduire.

Le harcèlement sexuel est un aspect des violences faites aux femmes, un sujet qui me préoccupe en tant que vice-présidente de la Délégation aux Droits des Femmes. Je tiens à soutenir aussi les structures qui agissent sur le terrain.

C'est la raison pour laquelle en 2011 j'ai versé une subvention exceptionnelle de 20 000 euros, au Centre d'Information aux Droits des Femmes de Haute-Garonne, dont l'une des missions est de venir en aide aux femmes victimes de violences. Les financements du CIDF 31 ont été gravement remis en cause par la politique d'étranglement du monde associatif conduite par le précédent gouvernement.

Accéder au compte rendu des auditions :

http://www.senat.fr/commission/loi/comptes_rendus_harcelement.html

QUESTION au gouvernement

Très heureuse du changement de gouvernement sorti des urnes, vous l'avez compris, je resterai cependant attentive aux préoccupations des habitants et des élus du département, en interpellant l'équipe gouvernementale notamment par le biais des questions posées aux ministres. En voici un exemple :

Question écrite relative aux conséquences en matière de santé publique, de l'exposition des riverains aux champs électromagnétiques suite à l'implantation d'antennes relais de téléphonie mobile (extraits) :

Alertée par des collectifs d'habitants de la Haute-Garonne, j'ai rappelé que le déploiement des réseaux de téléphonie mobile a engendré la dissémination d'une multitude d'antennes relais sur l'ensemble du territoire, phénomène aggravé par l'introduction d'un quatrième opérateur sur ce marché... Ces innovations soulèvent de vives inquiétudes auprès d'un nombre de plus en plus important de riverains, vivant à proximité de ces antennes ou des lieux prévus pour leur installation... à Balma, à Mondonville ou encore à Launac... on a pu constater la forte mobilisation des populations. Outre les critiques sur les seuils d'exposition aux champs électromagnétiques générés par ces antennes, les collectifs de riverains dénoncent le manque de concertation et d'information. Cette inquiétude est renforcée par les résultats contradictoires des études scientifiques réalisées sur la dangerosité des ondes et des champs magnétiques... Malgré la publication des « 10 grandes orientations » du COMOP*, **les mécanismes de concertation prévus entre les communes et les opérateurs téléphoniques n'apportent pas de réponse à l'inquiétude des riverains, comme en témoignent les cas précités. Pis, depuis l'arrêt du Conseil d'État du 26 octobre limitant les pouvoirs des maires en matière d'implantation des antennes relais, ces craintes sont renforcées.**

Dans ce contexte, j'ai interpellé la ministre de la Santé sur l'absence d'application du principe de précaution, principe constitutionnel depuis 2005, mais dont les contours demeurent flous, en particulier dans ce secteur d'activité. J'estime que tous les mécanismes de gouvernance relatifs à l'implantation et à la réglementation des antennes relais doivent être revus et je demande l'ouverture d'une réflexion sur la révision des seuils d'émission des antennes relais conformément aux recommandations du Conseil de l'Union européenne.

* COMOP : Comité opérationnel en charge des modélisations et des expérimentations pour l'exposition et la concertation.

GROUPE D'ÉTUDES SUR... les arts de la scène, les arts de la rue et les festivals en régions

Le 28 février dernier, s'est tenue la réunion constitutive de ce groupe. Elue présidente, j'ai aussitôt mis en place un calendrier de travail pour entamer une série d'auditions et de déplacements. Les arts du spectacle, qu'ils s'exercent sur la scène d'un théâtre, dans la rue ou le cirque, connaissent

un succès croissant auprès de nos concitoyens et jouent un rôle essentiel dans l'animation culturelle des collectivités locales. La commission Culture du Sénat avait créé en 2007, un groupe d'études, élargi aux arts de la scène, en 2009. Il a été récemment étendu aux festivals en régions, qui ont des spécificités et

problématiques propres. Ce groupe compte aujourd'hui **24 membres**.

Nous avons déjà reçu un représentant de **France festivals**, Fédération française des festivals internationaux de musique regroupant 88 festivals. Le groupe a visité **l'académie Fratellini**, centre de formation aux arts du

cirque, à **Saint-Denis**, en présence de son nouveau directeur, **Stéphane Simonin**.

En juillet, saison oblige, une délégation rencontrera sur place les organisateurs des festivals d'Aix-en-Provence ou encore d'Avignon.

AU CŒUR DES TERRITOIRES

La réserve parlementaire, à quoi ça sert ?

Comme chaque année, je tiens à vous informer de la nature des subventions exceptionnelles que je verse au titre de la dotation d'actions parlementaires—anciennement appelée réserve parlementaire—qui m'est attribuée en tant que sénatrice du groupe RDSE. Chaque sénateur dispose d'une somme affectée par la Commission des Finances du Sénat, afin de soutenir des projets menés en priorité par des collectivités territoriales (budget du Ministère de l'Intérieur) mais aussi par des associations dont le parlementaire peut se porter garant du sérieux. Au sein du RDSE, ce budget a été réparti de manière équitable entre les Sénateurs à hauteur de 160 000 € en 2012. Pour l'exercice budgétaire 2011, j'ai contribué à plusieurs actions de taille modeste, dont voici quelques exemples :

COMMUNES

Bragayrac : achat d'anciens bâtiments en vue de l'aménagement de logements HLM.
Aspet : rénovation du centre bourg.
SIAS l'Escaliu : achat de matériel informatique lors de l'installation du nouveau siège.
Bonrepot Riquet : aide à la rénovation de l'Orangerie du Château.



◀ Avec Sandrine MARTIN, Assistante de soins en gérontologie auprès des malades atteints d'Alzheimer à l'EHPAD St-Jacques de Grenade et la précieuse Daya dont la présence est essentielle pour assurer les soins quotidiens.

Avec les représentants du Lion's Club. ▶

L'Orangerie du Château de Bonrepot-Riquet. ▼

ASSOCIATIONS

DOC 31 : campagne de communication « Octobre Rose » pour la prévention et le dépistage du cancer du sein.
Association Arc en Ciel : financement de l'éducation d'un chien pour venir en aide aux malades d'Alzheimer – EHPAD St Jacques.
Lion's Club Toulouse : financement de l'éducation d'un chien guide d'aveugle.



A suivre...

Site industriel de Villemur Industrie – VMI (ex MOLEX)

Dès sa nomination au Ministère du Redressement Productif, j'ai sollicité par écrit Arnaud MONTEBOURG afin d'être reçue avec l'équipe de VMI dans les plus brefs délais au sujet de la reconversion du site industriel et de la pérennisation de l'activité économique renaissante.



L'ÉCOLE

Consultation sur les rythmes et le temps scolaires

Le Ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, ouvre une large consultation sur la réforme des rythmes scolaires, qui devrait se concrétiser à la rentrée 2013. Ce chantier est central pour refonder l'école, dans l'intérêt des enfants d'abord qui ont besoin de régularité et qui subissent actuellement des journées trop chargées. Cette réforme a des conséquences sur l'organisation de la vie familiale, sur celle des enseignants et des collectivités territoriales. Elle devrait aussi conduire, selon moi, à une réflexion sur l'évolution du contenu des enseignements et de la formation des enseignants.

Il m'a semblé important de ne pas confondre vitesse et précipitation. Afin de contribuer, à mon niveau, à l'effort de concertation national engagé, j'ai écrit aux 589 maires de notre département afin de recueillir leurs attentes sur cette question importante pour l'organisation des communes, pour les enfants et leurs familles.

A la date où nous publions ces lignes, plus de **200 réponses** nous sont parvenues. Un grand merci à vous, cela prouve, s'il en était besoin, votre intérêt pour le travail parlementaire.

Les résultats seront transmis au ministre, j'en informerai mes collègues sénateurs membres de la commission Culture Education et les publierai sur mon site Internet.

L'AUTISME

Un colloque au Sénat, le 6 décembre, pour une grande cause nationale

Depuis plusieurs années déjà, je suis sollicitée par de nombreuses associations pour défendre, en tant que parlementaire et élue locale, les personnes autistes. L'autisme a été déclaré grande cause nationale en 2012 et j'ai proposé à Annie David, présidente de la Commission des affaires sociales du Sénat et à Valérie Létard, Sénatrice du Nord et ancienne Secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité, de co-organiser un congrès sur cette problématique. Nous tenons à ce que les débats soient riches et ouverts au corps médical, aux associations, aux familles, aux responsables des établissements d'accueil...

Cette rencontre se tiendra **le 6 décembre 2012 au Sénat, salle Clemenceau**. En 2011, j'avais déjà sollicité le président du Sénat, Jean-Pierre Bel, afin qu'il valide la création d'un groupe d'études sur l'autisme comme il en existe déjà un à l'Assemblée Nationale. Cette initiative devrait être mise en œuvre prochainement. J'y consacrerai un article dans ma prochaine lettre d'information.

www.francoiselaborde.fr

AU CŒUR DES TERRITOIRES

A la rencontre des élus

J ai profité de l'intersession parlementaire pour aller à la rencontre des élus haut-garonnais. J'ai visité de nombreuses communes - sur les 589 du département - qui m'ont toujours très bien accueillies :

Lagardelle-sur-Lèze, Labarthe-sur-Lèze, Villate, Saint-Géniès-Bellevue, Montgisard, Pompertuzat, Montlaur, Montgeard, Saint-Léon, Cintegabelle, Gourdan Poli-

gnan, Saint-Bertrand-de-Comminges et bien d'autres ... La tournée est loin d'être terminée !

Ces rencontres très enrichissantes, me donnent une connaissance privilégiée des territoires et des élus qui les représentent. Grâce à ces échanges je reste en lien avec les préoccupations des communes qui sont au cœur de mon travail de parlementaire et donnent tout son sens à mon engagement.

De nombreux sujets sont évoqués lors de ces rendez-vous : la désertification médicale et le maintien du service public

sont des sujets récurrents en milieu rural, la réforme des collectivités est attendue impatientement par tous.

Après la reprise de la session parlementaire, je reste à la disposition des maires et des élus qui veulent me rencontrer lors d'un rendez-vous, d'une séance du conseil municipal ou encore d'une réunion thématique que nous pouvons organiser ensemble. Pour toutes ces questions n'hésitez pas à contacter Sandrine Da Paré Magueur au 05 61 13 28 90.



Inauguration

30 mai 2012 : Inauguration des ateliers municipaux de la ville de Pin Balma en présence du Président IZARD, Alain FILLOLA, Conseiller général du canton de Balma, de Jean-Jacques MIRASSOU, Sénateur et Jacques DIFFIS, Maire.

Législatives 2012

J e renouvelle ici mes plus chaleureuses félicitations aux candidats issus de la majorité présidentielle qui ont été brillamment élus :

Catherine LEMORTON, 1^{ère} circonscription
Gérard BAPT, 2^{ème} circonscription
Martine MARTINEL, 4^{ème} circonscription
Françoise IMBERT, 5^{ème} circonscription

Monique IBORRA, 6^{ème} circonscription
Patrick LEMASLE, 7^{ème} circonscription
Carole DELGA, 8^{ème} circonscription élue au premier tour et qui succède à Jean-Louis IDIART.
Christophe BORGEL, 9^{ème} circonscription
Kader ARIF, 10^{ème} circonscription Je tiens à saluer tout particulièrement **Emilienne POUMIROL**, Maire de Donneville et suppléante, qui fera son entrée au Palais Bourdon en raison de la nomination de Kader ARIF au Ministère des Anciens combattants.

Quelques temps forts de la campagne :



1 > A l'occasion d'une rencontre avec les élus aspétois, j'ai pu assister à la réunion publique de Carole DELGA du 21 mai.



2 > Lors de la réunion publique de Françoise IMBERT du 30 mai à Aucamville.

3 > Lors de l'inauguration, le 10 mai, du local de campagne de Catherine LEMORTON.

4 > Lors de la réunion publique de Kader ARIF à Baziège, le 24 mai.



COORACE

Fédération des comités et organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi

Financements débloqués

En 2011 j'étais intervenue à la demande de la COORACE auprès de la Préfecture de Haute-Garonne afin de signaler les retards de versement des financements d'Etat. Il fallait agir vite, car l'association se trouvait en cessation de paiement et des emplois étaient en jeu ! J'ai appris avec satisfaction que les sommes avaient finalement été versées, au plus grand soulagement des intéressés.

Pour en savoir plus : <http://www.cooperative.org/> ou <http://www.coorace.org/index.html>

21 mai 2012 Remise des Trophées des personnalités 2012 du Journal Toulousain. Les lecteurs m'ont fait l'honneur de m'élire **Femme politique de l'année**. Un grand merci à tous ! Cela m'encourage à continuer le travail de terrain commencé il y a maintenant près de 4 ans !



la Turquie, et à la reprise des accords commerciaux avec ce pays. (voir article ci contre).

2 juin 2012 Créée en 1981 à Blagnac, lors de l'ouverture de la bande FM aux radios libres, **Radio Présence** a commencé à émettre en 1982 et **fête donc cette année ses 30 ans** ! Le père Bernard Berthuit, alors curé de Blagnac, est à l'origine de la création de celle qui s'appelait à l'époque «Présence FM» et couvrait uniquement Blagnac et ses environs.

30 ans après, Radio Présence est devenue un réseau régional de cinq radios qui émet sur 19 fréquences dans la région Midi-Pyrénées et est écoutée par plus de 100000 personnes.



25 mai 2012 Lors de la **visite des chaînes d'assemblage d'Airbus**, organisée par Bruno DU PRADEL en présence de Jacques MEZARD, Président du groupe RDSE du Sénat, nous avons pu féliciter Fabrice BREGIER, nouvellement élu Président Directeur Général d'Airbus. Il nous a remerciés d'avoir contribué à l'apaisement des relations avec



GÉNOCIDE

Le groupe RDSE gagne une bataille

Le Conseil constitutionnel a donné raison au groupe RDSE, reconnaissant le caractère inconstitutionnel de la loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi, adoptée par le Sénat le 23 janvier 2012. Le RDSE avait déposé le 31 janvier un recours signé au final par 80 sénateurs appartenant à tous les groupes politiques du Sénat. Sans remettre en cause l'existence du génocide arménien et les souffrances subies par ce peuple, ni tout autre génocide d'ailleurs, le recours contestait le fait que le texte porté par le précédent gouvernement méconnaissait l'article 34 de la Constitution. Lors des débats au Sénat le 4 mai 2011, plusieurs sénateurs dont Robert BADINTER – Socialiste – et Jean-Jacques HYEST – UMP – avaient mis en évidence les faiblesses juridiques de ce texte. Sur la forme, le RDSE a estimé que l'adoption du texte était contraire à l'apaisement des relations entre la Turquie et l'Arménie, deux pays amis de la France qui doivent le rester. Sur le fond, le groupe a indiqué que le législateur n'a pas vocation à se substituer aux travaux des Historiens ni à écrire l'Histoire, pas davantage à envisager des sanctions pénales sur ces questions se référant aux conclusions de la mission d'information sur les questions mémorielles de l'Assemblée nationale : « le rôle du Parlement n'est pas d'adopter des lois qualifiant ou portant appréciation sur des faits historiques, a fortiori lorsque celles-ci s'accompagnent de sanctions pénales ». (rapport d'information n°1262 de l'Assemblée nationale, 18 novembre 2008).

À VOS AGENDAS

Juillet 2012

Ouverture de la session parlementaire extraordinaire le 3 juillet à l'Assemblée Nationale et au Sénat avec lecture, par le Premier Ministre, de la déclaration de politique générale du Président de la République

PJL Harcèlement sexuel,

Collectif budgétaire avec le PJJ de finances rectificative pour 2012,

Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale rectificative et suppression de la TVA dite sociale.

20, 21 et 22 novembre 2012

Congrès des Maires à Paris, à cette occasion je serai ravie de vous rencontrer et de vous accueillir au Sénat, contactez ma collaboratrice Sandrine Da Paré Magueur pour fixer dès maintenant ce **RDV au 05 61 13 28 90**.



TOULOUSE :

Sandrine DA PARE-MAGUEUR

Tél. 05 61 13 28 90

116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE

Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS :

Florence FAYE

Tél. 01 42 34 30 73

15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06

Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :

Marc INQUIMBERT

Tél. 01 42 34 30 73

www.francoiselaborde.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information